



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer des
Landes**

Mont de Marsan, le 30 mars 2017

**Service police de l'eau et
milieux aquatiques**

Le chef de service

à

**Monsieur LARRERE Sylvain
588 Route du château d'eau
40250 CAUPENNE**

Dossier suivi par :
Jean-François MOZAS

Tél. : 05.58.51.30.07
Fax : 05.58.51.30.49
Réf. : **40-2016-00130**

Objet : Demande d'autorisation de défricher et mise en culture – 65,88 ha sur la commune de TRENSACQ

P.J. : 1 avis de l'autorité environnementale

Monsieur,

Dans le cadre de votre demande de défrichement déposé le 14 mars 2016 pour une superficie de **65ha 88** sur la commune de **TRENSACQ**, vous avez joint au dossier une étude d'impact conformément aux dispositions des articles L122-1 et suivants du code de l'environnement.

En application de l'article R122-7 du même code, cette étude d'impact a été transmise par mes soins pour avis à l'autorité environnementale compétente (DREAL Aquitaine).

Vous trouverez joint à ce courrier pour votre information cet avis de l'autorité environnementale qui sera joint au dossier mis à l'enquête publique.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation
Le Chef de service Police de l'Eau
et des Milieux Aquatiques

Bernard Guillemotonia